

Créteil le 22 novembre 2023

Ni stages ni SNU obligatoires pour les élèves de seconde dès juin 2024 ! Retrait des textes ministériels!

Le 16 novembre dernier, le conseil supérieur de l'éducation -dans lequel siègent l'ensemble des organisations syndicales représentatives et les fédérations de parents d'élèves- a très majoritairement rejeté les projets de décret et arrêté présentés par le ministre de l'Éducation nationale. La note de présentation ministérielle de ces textes est limpide :

- « Le projet de décret prévoit l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel pour l'ensemble des élèves des classes de seconde générale et technologique. Le caractère obligatoire de l'accomplissement de cette séquence d'observation est fixé par un nouvel alinéa de l'article D333-2 du code de l'éducation. ».
- Le projet d'arrêté prévoit :
 - que cette séquence d'observation (...) dure deux semaines et se déroule au mois de juin ;
 - que les élèves puissent choisir d'effectuer au mois de juin soit la séquence d'observation en milieu professionnel rendue obligatoire par le décret, soit un séjour de cohésion du service national universel (...), dont la durée est identique, soit la mission d'intérêt général du service national universel »

Ainsi, sous prétexte de « formation du citoyen », de transmission des « valeurs républicaines » ou de « reconquête du mois de juin », le ministre placerait, dans l'académie, plus de 35.000 de nos élèves de seconde générale et technologique face à ce « choix » : soit offrir gratuitement leur force de travail en « milieu professionnel », soit saluer le drapeau national en chantant la Marseillaise !

Il organise de fait une véritable généralisation du SNU. Il ne s'en cache d'ailleurs pas, puisque, présentant le budget 2024, il annonce vouloir y accueillir 80.000 jeunes et ouvre des centaines de postes à cette fin.

Interpellée sur la question des stages obligatoires pour les élèves de seconde, Mme la Rectrice répondait lors du CSA du 12 octobre qu'il s'agissait là d'une mesure de « justice sociale »...

Justice sociale ?

Nous le savons, pour l'avoir constaté en 3^e, la « qualité » des stages d'observation dépend bien souvent de la catégorie socio-professionnelle des parents, d'autant plus qu'en ce mois de juin la concurrence pour ces stages risque d'être aiguë. Nombre d'élèves de notre académie, issus de familles ouvrières, n'auront d'autres possibilités, s'ils ne veulent pas travailler dans les pires conditions, que de « choisir » le SNU...

Et qui encadrera ces « stages d'observation » ou ces séjours SNU ? Les professeurs de seconde ? Alors que ce mois de juin promet déjà d'être surchargé du fait l'organisation des épreuves du Baccalauréat, telle que l'a prévue le ministère ?

Le SNFOLC Créteil condamne avec la plus grande fermeté ces projets ministériels.

Il appelle les collègues à se réunir dans les collèges et lycées, pour prendre position dans l'unité la plus large :

Les jeunes n'ont rien à faire ni « en milieu professionnel », ni au SNU, ni à l'armée !

Non aux stages d'observation obligatoires en seconde ! Non à la généralisation du SNU !

Retrait immédiat des textes ministériels !

Le SNFOLC Créteil s'adressera aux autres organisations syndicales de l'académie pour mener campagne commune.